

UNAIDS/PCB(22)/08.4
4 mars 2008

**22ème Réunion du Conseil de Coordination du Programme
ONUSIDA
Chiang Mai, Thaïlande
23-25 avril 2008**

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Mémoire d'Accord avec le Fonds mondial de lutte contre le Sida,
la Tuberculose et le Paludisme**

Documents complémentaires : *UNAIDS/PCB(22)/08.CRP.3*

Suite à donner lors de cette réunion - Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

Approuver le nouveau Mémoire d'Accord entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Implications financières des décisions: *aucune*

1. A sa 21st réunion en juin 2007, le Conseil de Coordination du Programme a décidé ceci :

Décision 14.1 : Demande à l'ONUSIDA d'œuvrer avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour remanier et mettre à jour leur Mémoire d'accord, et, compte tenu de l'évolution du paysage, actualiser les domaines et modalités de leur coopération, et soumettre le document remanié à leurs conseils d'administration respectifs pour approbation. De même, il sera essentiel qu'ils élaborent un système de suivi commun, pour garantir la responsabilité morale ;

Elaboration et finalisation du Mémoire d'Accord entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

2. La riposte au SIDA et les accords institutionnels ont évolué depuis la signature du premier Mémoire d'Accord. Le présent Mémoire a été élaboré sur la base d'une analyse de la situation actuelle et d'une définition claire des rôles complémentaires de l'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial). Les grands axes de réflexion sont les suivants :
 - travail en partenariat pour permettre aux pays de prendre en main leur riposte à l'épidémie ;
 - croissance du Fonds mondial et élaboration de nouvelles politiques ;
 - augmentation de la demande d'appui technique ;
 - meilleure compréhension des facteurs de ralentissement de la mise en œuvre des programmes ; et
 - rôle des partenaires sur le plan technique pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes subventionnés.
3. Un Groupe de travail comprenant des membres du personnel de l'Organisation mondiale de la Santé, de la Banque mondiale, du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, de l'Organisation internationale du Travail, du Programme des Nations Unies pour le Développement, du Fonds mondial, et du Secrétariat de l'ONUSIDA, a été spécialement constitué pour élaborer le présent Mémoire d'Accord.
4. Fondé sur le principe de responsabilité morale réciproque, le Mémoire d'Accord représente un cadre stratégique qui guidera le partenariat. En outre, le Secrétariat de l'ONUSIDA et les organismes coparrainants concernés définiront en partenariat avec le Fonds mondial les modalités opérationnelles associées à ce cadre.
5. Les principes globaux suivants guideront l'action menée en vertu du Mémoire d'Accord :
 - concrétisation de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui d'ici 2010 ;
 - appui aux pays pour une riposte prise en main et conduite par l'ensemble des parties prenantes au niveau national ;
 - alignement et harmonisation ; et
 - plaidoyer, et partenariats.

6. Le Mémorandum d'Accord s'articule autour des grands domaines d'activité suivants :
 - Analyse stratégique et Orientation politique ;
 - Appui technique ; et
 - Suivi et Evaluation.
7. Ce Mémorandum d'Accord a été examiné et approuvé par l'ONUSIDA et par le Fonds mondial dans le cadre d'un processus consultatif actif.
8. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à approuver le nouveau Mémorandum d'Accord entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial.



Mémoire d'Accord

ONUSIDA et Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Généralités

L'ONUSIDA, Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, est une entreprise commune de la famille des Nations Unies, qui rassemble les efforts et les ressources de dix organisations du système des Nations Unies (HCR, UNICEF, FAM, PNUD, FNUAP, ONUDC, OIT, UNESCO, OMS, et Banque mondiale) dans le cadre de la lutte contre le SIDA, afin d'aider le monde à prévenir les nouveaux cas d'infection à VIH, à soigner les personnes vivant avec le VIH, et à atténuer l'impact de l'épidémie. L'ONUSIDA contribue à mettre en place et à soutenir une riposte au sida intensifiée, laquelle fait appel aux énergies de nombreux secteurs et partenaires au sein des gouvernements et de la société civile

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ("Fonds mondial") est un partenariat mondial public/privé unique en son genre, qui a pour vocation d'attirer et de décaisser des ressources complémentaires pour la prévention et le traitement de l'infection à VIH et du sida, de la tuberculose et du paludisme. Ce partenariat entre gouvernements, société civile, secteur privé et communautés affectées, représente une approche nouvelle de financement international de la santé. Le Fonds mondial est l'un des grands financeurs de la riposte internationale au sida, de même que le plus grand pourvoyeur de fonds pour la lutte contre le paludisme et la tuberculose.

Par le présent Mémoire d'accord, le Fonds mondial et l'ONUSIDA (les "partenaires") exposent leur intention mutuelle de collaborer pour renforcer la riposte mondiale à l'épidémie de sida, et pour faire accélérer les travaux de concrétisation de l'accès universel et des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Reconnaisant la complémentarité de leurs forces et leur engagement commun, l'ONUSIDA et le Secrétariat du Fonds mondial entendent coopérer dans le cadre d'une relation professionnelle (« partenariat ») fondée sur des principes globaux communs, des objectifs convenus et des termes d'examen et de gestion de partenariat clairement définis.

Ce Mémoire d'accord fournit un cadre de coopération qui renforce les fonctions du Fonds mondial et de l'ONUSIDA de façon à mieux soutenir les ripostes nationales au sida et à établir des relations plus approfondies entre les parties. Ce Mémoire d'accord formule les objectifs de coopération dans des domaines d'activités essentiels, en s'appuyant sur la complémentarité des fonctions de l'ONUSIDA et du Fonds mondial.

En toute circonstance dans le cadre de ce Mémoire d'Accord, le terme ONUSIDA renvoie au Secrétariat et à ses dix organismes coparrainants. Cependant, l'engagement des organismes coparrainants de l'ONUSIDA aux côtés du Secrétariat du Fonds mondial ne se limite pas aux dispositions du présent Mémoire d'Accord, et les organismes coparrainants ne sont pas tous forcément impliqués dans chacune des activités de l'ONUSIDA visées par le présent Mémoire. Le Secrétariat de l'ONUSIDA et les organismes coparrainants concernés

définiront en partenariat avec le Fonds mondial les modalités opérationnelles du suivi prévu en vertu du cadre du présent Mémoire d'Accord.

Principes globaux

L'ONUSIDA et le Fonds mondial continueront de coopérer en vertu d'un partenariat fondé sur les Principes globaux suivants :

Concrétisation de l'Accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui d'ici 2010

Le Fonds mondial, en tant que mécanisme financier, fournit une grande partie des ressources nécessaires à l'élargissement de la riposte pour concrétiser l'accès universel. L'ONUSIDA œuvre pour donner aux pays les moyens qui leur permettront de s'acheminer rapidement vers l'Accès universel et vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Appui aux pays pour une riposte prise en main et conduite par l'ensemble des parties prenantes au niveau national

Le Fonds mondial soutient l'autodétermination et le leadership des pays par l'application d'un système d'octroi de fonds, en fonction des résultats, à des propositions soumises par les pays et reposant résolument sur les priorités et les besoins nationaux. L'ONUSIDA épaula les pays pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies définies à partir d'éléments probants, et s'emploie à soutenir les efforts nationaux pour que les fonds octroyés par l'ensemble des partenaires soient convertis en réalisations concrètes¹.

Alignement et Harmonisation

L'ONUSIDA et le Fonds mondial s'efforcent d'harmoniser l'appui aux programmes nationaux et à aligner les processus financiers et de suivi et d'évaluation, de façon à renforcer l'efficacité de l'aide, chaque fois que possible. L'importance de l'harmonisation et de l'alignement pour le renforcement de l'efficacité de l'aide a été mis en exergue par l'OCDE/CAD, et reconnue officiellement par la Déclaration de Paris. Les Trois Principes² introduits et défendus par l'ONUSIDA, ainsi que la Cellule mondiale de réflexion et la Répartition des Tâches, constituent des moyens importants au service de l'harmonisation et de l'alignement. En entreprenant de financer des plans nationaux, de consolider les programmes subventionnés, et de définir des indicateurs collectifs de suivi avec les principaux partenaires, le Fonds mondial et l'ONUSIDA travailleront ensemble pour relier les principes de financement en fonction des résultats, de participation plurielle et d'autodétermination nationale, aux principes d'harmonisation et d'alignement, aux 3 Principes ainsi qu'aux concepts d'égalité sexospécifique et de respect des droits humains.

Plaidoyer

L'ONUSIDA guide et soutient l'action de persuasion au niveau mondial visant à mobiliser l'appui des plus hautes instances politiques en faveur d'une riposte exhaustive au sida. L'ONUSIDA collabore étroitement avec la société civile et avec d'autres parties prenantes, y compris la

¹ En outre, la Banque mondiale est un financeur majeur des programmes de lutte contre le SIDA dans les pays à revenus bas et intermédiaires.

² Un seul et unique cadre d'action contre le VIH et le sida. Ce cadre sert de base pour la coordination du travail de l'ensemble des partenaires. Une seule et unique instance de coordination nationale de la lutte contre le SIDA, à composition multisectorielle. Un seul et unique système de suivi et d'évaluation à l'échelon pays.

Campagne mondiale contre le Sida. Le Fonds mondial, dans l'exercice de son mandat consistant à lever un volume massif de ressources supplémentaires afin d'atténuer les effets provoqués par le sida, agit en concertation étroite avec l'ONUSIDA et ses partenaires pour l'action de persuasion. Les deux organisations jouent l'atout de la complémentarité dans leur stratégie pour toucher les décideurs et les grandes forces influentes de par le monde, décuplant les chances de persuader et de mobiliser un maximum de ressources.

Partenariats

Partenariat et participation plurielle sont deux aspects que défendent les deux Partenaires dans leur vision de la lutte contre l'épidémie. L'approche multisectorielle mise en avant par l'ONUSIDA et par le Fonds mondial met à contribution les secteurs publics et privés, la société civile, ainsi que les secteurs thématiques (éducation, santé, lieu de travail). Le Fonds mondial non présent physiquement dans les pays et qui dispose d'un mandat limité en tant qu'organisme de financement est de ce fait une organisation qui repose fortement sur les partenariats. L'ONUSIDA avec son réseau mondial et ses antennes régionales offre une structure déterminante pour la conversion des ressources du Fonds mondial en réalisations concrètes.

Domaines d'activité essentiels du Partenariat

1. Analyse stratégique et Orientation politique

- 1.1 L'ONUSIDA et le Fonds mondial veilleront à ce que le sida demeure au nombre des priorités de l'ordre du jour mondial, y compris celui des Nations Unies et du G8. Ils coopéreront de façon à mobiliser des groupes d'intérêt divers, et à reconnaître la contribution unique de chacun. Les deux partenaires plaideront collectivement pour faire en sorte de mobiliser les ressources suffisantes nécessaires à l'exhaustivité et à la durabilité de la riposte au SIDA.
- 1.2 Le Fonds mondial s'engage à financer des programmes ayant pour bien-fondé des paramètres scientifiques. En particulier, le Fonds mondial souligne sa volonté immuable de toucher les populations les plus à risque et de veiller à ce qu'elles puissent bénéficier du fruit des subventions octroyées aux pays, en particulier dans les pays où l'épidémie est concentrée. L'ONUSIDA et le Fonds mondial soutiendront l'élaboration et le financement de programmes qui couvrent les besoins des groupes vulnérables et des populations les plus à risque, y compris les personnes déplacées et les programmes transfrontaliers.
- 1.3 Le Fonds mondial sollicitera l'appui de l'ONUSIDA pour le processus de définition de la composition du Groupe d'examen technique (TRP), d'apport de commentaires sur le contenu des séances d'information techniques qui seront organisées, et sur la nature de la participation à ces séances. Les deux partenaires reconnaissent que le TRP est une entité indépendante et que le processus d'examen technique est régi par les politiques et modalités spécifiées par le Fonds mondial.
- 1.4 Le Fonds mondial continuera de s'employer à soutenir l'élaboration et la validation de Plans stratégiques nationaux bien énoncés, fondés sur des éléments de preuve scientifiques et sur les droits humains. L'ONUSIDA et le Fonds mondial collaboreront pour garantir, selon le cadre stratégique de chaque partenaire, la continuité des programmes et des services dans les contextes de crise humanitaire.

- 1.5 L'ONUSIDA et le Fonds mondial s'engagent à œuvrer pour que soient élaborées des propositions de haute qualité, émanant d'un nombre de pays aussi grand que possible, et pour que les programmes subventionnés soient mis en œuvre et suivis, à l'appui de stratégies nationales recevables au point de pouvoir bénéficier d'un financement par le Fonds mondial. Les Bureaux régionaux de l'ONUSIDA apporteront un soutien aux projets régionaux financés par le Fonds mondial.
- 1.6 L'ONUSIDA et le Fonds mondial favoriseront la représentation plurielle au sein des Instances de coordination nationale (CCM), soutenant l'appropriation par un ensemble varié de parties prenantes nationales, y compris les organisations de la société civile, les personnes vivant avec le VIH, les spécialistes des questions sexospécifiques, et les jeunes.
- 1.7 Le Coordonnateur de l'ONUSIDA ou le(s) représentant(s) des organismes coparrainants siégeant à la CCM représenteront l'ONUSIDA dans sa globalité, et veilleront à ce qu'un processus consultatif convenable soit en place.
- 1.8 L'ONUSIDA épaulera le Fonds mondial et ses partenaires dans les pays en communiquant des données épidémiologiques et d'autre nature afin de contribuer à la définition des priorités politiques du Fonds mondial, notamment des informations utiles pour l'évaluation de la recevabilité des demandes de financement soumises au Fonds mondial par les pays. Le Fonds mondial et l'ONUSIDA harmoniseront autant que possible les modalités de collecte et d'analyse des données ainsi que le calendrier de ces activités.
- 1.9 L'ONUSIDA prêtera son soutien à l'élaboration des politiques du Fonds mondial par le biais d'une participation active au conseil d'administration et aux comités du Fonds, proposant de l'expertise technique, promouvant le principe de responsabilité morale et contribuant à l'obtention de consensus entre les parties prenantes. Le Secrétariat du Fonds mondial sera invité à envoyer un représentant qui assistera à toutes les réunions du Conseil de Coordination du Programme (CCP) en qualité d'observateur et qui, en tant que tel, participera aux débats concernant le Fonds mondial.
- 1.10 Afin de renforcer encore le partenariat et de mieux coordonner l'appui aux échelons régional et pays, le Fonds mondial et l'ONUSIDA coordonneront et, autant qu'il sera pratique et utile de le faire, tiendront conjointement leurs réunions aux échelons régional et pays.

2. Appui technique

- 2.1 Les deux partenaires travailleront aux côtés des programmes de pays pour recenser les besoins en appui technique aux échelons régional et pays (reconnaissant les lacunes programmatiques et financières) ; s'échangeant des informations dans le cadre des réunions conjointes organisées aux niveaux pays, régional et mondial..
- 2.2 L'ONUSIDA et le Fonds mondial encouragent la prise en main au niveau national des opérations de mise en œuvre programmatique et s'accordent pour dire qu'il appartient en dernier ressort aux programmes de pays d'identifier les sources d'appui technique et de coordonner l'apport sur ce plan. A cet effet, l'ONUSIDA collaborera avec les programmes de pays sur demande pour contribuer à faire en sorte que des plans et des ressources

techniques convenables soient intégrés dans les propositions adressées au Fonds mondial et dans les contrats signés.

- 2.3 L'ONUSIDA, en vertu d'un engagement aux niveaux pays, régional et mondial, fera office d'organisateur des processus relatifs aux Plans stratégiques nationaux et au soutien durant tout le cycle de vie d'une subvention, procédera à des examens et fournira des commentaires constructifs au bénéficiaire principal et à la CCM, concernant les résultats de tel ou tel programme subventionné, pour servir le principe d'obligation de résultats.
- 2.4 Les deux partenaires travailleront ensemble pour développer le potentiel des parties prenantes et en particulier celui des secteurs communautaire et non gouvernemental, leur donnant les moyens de participer plus pleinement aux CCM, et favoriseront la participation de la société civile, des personnes vivant avec le VIH, des femmes, des spécialistes des questions sexospécifiques, des jeunes et des représentants des groupes marginalisés.
- 2.5 Les deux partenaires reconnaissent le rôle et la contribution unique de l'ONUSIDA dans le domaine de l'appui technique, suivant la Répartition des Tâches de l'ONUSIDA, sachant que le Programme est en mesure de fournir une aide technique de haute qualité, des normes, des principes directeurs et des outils de travail, et de veiller à ce que l'aide technique soit effective.
- 2.6 Les deux partenaires encouragent le recours aux initiatives et ressources existantes, et éviteront le double-emploi avec la capacité d'autres partenaires. Parmi les exemples de moyens existants, peuvent notamment être cités l'Equipe d'appui mondial à la mise en œuvre (GIST) ainsi que la Stratégie et le plan d'action contre le Sida
- 2.7 L'ONUSIDA et le Fonds mondial reconnaissent qu'il importe de renforcer les systèmes de santé pour réaliser l'objectif de l'Accès universel, et s'engagent à favoriser ensemble l'amélioration de la coordination entre les ripostes au sida et les systèmes de santé au niveau national.

3. Suivi et Evaluation

Le présent Mémoire d'Accord définit deux grands secteurs de collaboration en matière de suivi et d'évaluation : 1) contrôle continu de la mise en œuvre et des retombées positives des subventions octroyées par le Fonds mondial dans le contexte de la riposte globale à l'épidémie, et 2) contrôle continu de l'application réelle du Mémoire d'Accord.

3.1 Suivi de l'efficacité de la riposte :

- 3.1.1 Le contrôle continu des stratégies et des programmes de lutte contre le sida, afin de s'assurer de leur aptitude à faire reculer l'épidémie et à réduire son impact, constitue un élément central du mandat de l'ONUSIDA. De même, l'évaluation et le compte-rendu des résultats et des retombées des programmes qu'il soutient forment une composante fondamentale du modèle et du mandat du Fonds mondial. L'ONUSIDA est bien placé pour aider le Fonds mondial à répondre à ses besoins en matière de suivi et d'évaluation, et le Programme collaborera avec le Fonds pour définir les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour apporter cette aide aux échelons pays, régional et mondial. Des exemples de secteurs de collaboration sont cités ci-après. Leur définition sera affinée au cours des six

prochains mois dans le cadre d'une collaboration étroite entre le Fonds mondial, l'ONUSIDA et les partenaires concernés.

- 3.1.2 Au niveau mondial, le Fonds mondial reconnaît la responsabilité et l'expertise de l'ONUSIDA dans le domaine du suivi et de l'évaluation en ce qui concerne le VIH, et il tirera parti du soutien que le Programme peut apporter sur ce plan pour encore et toujours affiner son propre cadre de suivi et d'évaluation. En participant aux travaux du Groupe de référence de l'ONUSIDA sur le Suivi et l'Évaluation (MERG), lequel donne des orientations à l'intention des parties prenantes sur l'harmonisation des méthodes de suivi et d'évaluation de l'épidémie de VIH et de la riposte au sida, ainsi qu'aux activités de l'équipe d'appui au suivi et à l'évaluation de la lutte contre le SIDA au niveau mondial (GAMET), le Secrétariat du Fonds mondial peut accéder à cette expertise et se faire aider par l'ONUSIDA pour définir des indicateurs, des méthodologies, et des systèmes d'assurance de la qualité appropriés.
- 3.1.3 Au niveau régional, les Equipes [ONUSIDA] d'appui aux régions ainsi que les antennes régionales des organismes coparrainants de l'ONUSIDA peuvent fournir des données et des rapports analytiques permettant de suivre et d'évaluer les activités régionales bénéficiaires de subventions du Fonds mondial.
- 3.1.4 A l'échelon pays, le Fonds mondial s'engage à fournir durablement des ressources aux bénéficiaires, moyennant l'apport de preuves concernant les besoins et les retombées positives. Les pays ont besoin d'aide pour relever les défis associés au système de financement des programmes en fonction des résultats. Les spécialistes de l'ONUSIDA en matière de suivi et d'évaluation peuvent apporter leur soutien dans le cadre des travaux de mise en place et de renforcement des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, et contribuer à la conception des plans de suivi et d'évaluation. Ceci englobe notamment l'élaboration d'indicateurs qui soient alignés sur les éléments de mesure internationaux, et la mise à disposition régulière de données cohérentes sur les activités nationales ayant trait à la prévention, au traitement et aux soins. L'ONUSIDA a créé un système de rapport annuel, donnant suite aux travaux de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH et le sida. Les statistiques annuelles sur les services permettent au Fonds mondial de replacer ses chiffres relatifs à la couverture dans un contexte national.
- 3.1.5 Pour l'évaluation de sa propre performance globale, notamment la part de contribution qu'il représente au sein du total des ressources mondiales attribuées à la lutte contre le SIDA et l'obtention de résultats clairs, mesurable et durable au service de la lutte contre le SIDA, le Fonds mondial utilisera les données fournies par l'ONUSIDA, notamment l'information sur les ressources existantes aux échelon pays et international et le complément apporté par le Fonds mondial à la riposte globale.
- 3.1.6 Les instances de coordination nationale ont un rôle capital à assumer dans la supervision de la mise en œuvre, par le Bénéficiaire principal, des programmes financés par le Fonds mondial. L'ONUSIDA peut aider les CCM et les Bénéficiaires principaux dans ces tâches, au titre de l'appui global qu'il apporte aux processus de suivi et d'évaluation conduits par les pays et conformément à son objectif de développer la capacité nationale de contrôle continu des résultats et d'utilisation effective de cette information.
- 3.1.7 L'ONUSIDA peut également aider à mettre en œuvre les outils de renforcement des systèmes communs de suivi et d'évaluation, aux côtés des pays, et apporter son soutien

et se rallier aux initiatives coordonnées visant à renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation. En outre, l'ONUSIDA peut épauler le Fonds mondial et les parties prenantes nationales pour le contrôle continu des indicateurs relatifs aux questions sexospécifiques eu égard au SIDA, et également veiller à ce que tous les indicateurs et objectifs de résultat (y compris ceux pouvant évoluer en cours de vie d'un programme subventionné) soient conformes aux plans nationaux.

3.1.8 Le Fonds mondial étudie l'avancement de la mise en œuvre d'un programme subventionné, à la fois au niveau central et par l'intermédiaire de l'Agent local du Fonds qui réceptionne et examine les rapports émanant des bénéficiaires principaux. Les Agents locaux du Fonds et l'ONUSIDA s'offriront réciproquement l'accès à l'information à l'échelon pays. Autant que possible, le Fonds mondial facilitera l'accès de l'ONUSIDA aux conclusions des rapports des Agents locaux du Fonds, de façon à mieux épauler les bénéficiaires de subventions dans la mise en œuvre des programmes et pour le contrôle continu.

3.2 Suivi de l'application du Mémoire d'Accord

3.2.1 L'ONUSIDA et le Fonds mondial élaboreront un cadre de suivi et d'évaluation qui permettra de vérifier régulièrement que le présent Mémoire d'Accord est appliqué avec toute la réussite voulue. Le Cadre insistera sur l'évaluation de l'adhésion aux principes consignés dans le Mémoire d'Accord, et sur la concrétisation des Objectifs du Partenariat définis.

3.2.2 Ce Cadre prendra appui sur les systèmes de rapport existants, tels que ceux entrant dans le Cadre de suivi et d'évaluation des résultats utilisé pour le Budget-Plan de travail intégré de l'ONUSIDA. De multiples sources de données sont disponibles également, notamment les rapports nationaux sur les indicateurs relatifs à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH et le sida, les études annuelles des COP, l'Equipe spéciale inter-institutions de l'ONUSIDA (IATT), le Secrétariat national sur le VIH et le sida (NAS), le Système d'information sur la riposte des pays (CRIS) et les données émanant des Dispositifs d'appui technique qui répertorient l'utilisation de l'assistance technique.

Clauses et conditions

Les accords partenariaux stipulés dans le présent Mémoire d'Accord seront examinés régulièrement et complétés par des accords plus détaillés intégrant telle ou telle activité avec les organismes coparrainants concernés. Le présent Mémoire d'Accord est un document vivant et les deux partenaires sont convenus de le renforcer au fur et à mesure de l'évolution du partenariat et de l'utiliser comme base pour les futurs accords de coopération. L'ONUSIDA et le Fonds mondial acceptent de se reconnaître mutuellement comptables et responsables quant à l'application du présent Mémoire d'Accord.

Les deux partenaires communiqueront et s'échangeront, préalablement aux accords qu'ils envisagent de passer ensemble, l'information susceptible d'avoir des implications directes ou indirectes pour l'un ou pour l'autre, et de sorte que ces accords cadrent avec les dispositions du présent Mémoire d'Accord.

Les deux partenaires désigneront des points focaux responsables de la coordination au niveau mondial, par l'intermédiaire desquels seront acheminées les communications et l'information relatives au présent Mémoire d'Accord.

Période d'application

Le Présent Mémoire d'Accord remplace le Mémoire d'Accord entre le Secrétariat de l'ONUSIDA et le Fonds mondial qui avait été signé le 4 août 2003. Il prendra effet à compter de la date de signature par les deux partenaires et fera l'objet d'un examen annuel, à l'occasion duquel le cadre de partenariat sera évalué et révisé en conséquence par les partenaires.

Signature:

Peter Piot
Directeur exécutif
ONUSIDA

Michel Kazatchkine
Directeur exécutif
Fonds mondial

Date: _____

Date: _____